

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-sept février à 19 h 00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérald RUTAULT, Maire,

Etaient présents : M. TISSIER, Mme LEYGNIER, Mme BARATELLA, M. LE GOFF, M. WOTIN
Mme VIEIRA DE CASTRO, Mme GIBB, M. BAUDIN, Mme DELANNOY, M. DRECOURT,
M. CAUSSIAUX, Mme MORY, M. PERRIAU, Mme LE MEZEC

Excusés : M. GUERREY (représenté par Madame LE MEZEC), Mme DUPUY (représentée par M. TISSIER),
M. HOUBRON (représenté par M. LE GOFF)

Absents : M. LAMBORAY, M. PASCUAL, Mme BURGGRAF, Mme GAMITO, M. LEBRUN, Mme ESON,
M. COQUELET, Mme FILIU

Secrétaire de séance : Mme GIBB

Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement du budget assainissement avant le vote du BP 2020 dans la limite d'un quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit :

Au chapitre 21 (immobilisations corporelles) 197 281,51 euros

A L'UNANIMITE

Décide d'adhérer au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et d'état civil,
Approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne comme coordonnateur du groupement habilité à signer et notifier le marché selon les modalités fixées dans cette convention,

Approuve la commande de reliure d'actes en fonction des besoins de la commune,

Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A L'UNANIMITE

La séance est levée à 19h10